

## EN BREF

- **01 mars** – Assurance emprunteur : la [loi Lemoine du 28 février 2022](#) a été promulguée au Journal Officiel le 1er mars. Cette loi, qui entrera en application le 1er juin, rend possible la résiliation à tout moment de l'assurance emprunteur et supprime la sélection médicale pour la souscription de certaines couvertures d'assurance de prêt.
- **03 mars** – Assurance récolte : la [loi redéfinissant le cadre et les intervenants de l'assurance récolte](#) a été votée en début de mois. Notamment, sont définis trois étages de risques, risques faibles à charge de l'exploitant, risques moyens à charge de l'assureur (subventionnés) et les risques catastrophiques à charge de l'Etat.
- **08 mars** – Assurance vie : France Assureurs (ex FFA) a publié son [livre blanc](#) « Renforcer l'assurance vie au service de l'économie et de la croissance durable », dans le contexte des élections présidentielles.
- **10 mars** – Solvabilité 2 : l'EIOPA publie les résultats de son [étude](#) annuelle sur la modélisation du risque de marché et de crédit dans les modèles internes (en anglais).
- **17 mars** – Crypto-actifs : l'EIOPA a publié une [note](#) à l'attention des consommateurs pour rappeler les risques inhérents aux crypto-actifs et les règles de précaution à respecter.
- **21 mars** – Assurance vie : les [chiffres](#) publiés par France Assureurs (ex FFA) confirment la dynamique du placement préféré des Français, 3 milliards d'euros collectés en janvier niveau non atteint depuis trois ans.

## Mobilisation face à la guerre en Ukraine

Les enjeux de la guerre en Ukraine sont multiples pour le monde de l'assurance qui se mobilise.

Les assureurs adhérents de France Assureur ont décidé de faire preuve de solidarité par une extension gratuite de garantie de leurs contrats d'assurance habitation pour permettre à des réfugiés d'être protégés par le contrat d'assurance au même titre qu'un des membres de la famille de celui qui les héberge.

Par ailleurs, plusieurs assureurs ont annoncé, en dehors de leurs contrats, faire des dons financiers afin de soutenir les Ukrainiens.

Pour les groupes industriels présents en Ukraine l'étendue de leur couverture assurantielle devient stratégique : le risque de guerre est exclu des assurances dommages ouvrage couvrant les entreprises. Sans la garantie spécifique « violence politiques et terrorisme » les sinistres liés au conflit (dans une usine ou autre bâtiment) ne sont pas indemnisés.

**Risque financier** : les impacts sur les marchés financiers aura des répercussions sur les investissements en actions des assureurs.

**Risque de coût** : le coût des réparations des dommages (inflation, pénurie de pièces) va augmenter.

**Cyber risque** : la (ré)assurance mondiale se prépare à la menace d'une cyber guerre dont les conséquences seraient systémiques et inassurables. Le risque de guerre digitale est accru pour les assureurs.

## Les fusions et acquisitions facilitées

Dans le cadre d'opération de fusions et acquisitions le recours à de l'assurance [des risques transactionnels](#) est des plus en plus fréquent.

Une telle assurance protège l'acheteur contre les mauvais coups de la société cible après son acquisition. Il peut arriver qu'un acheteur découvre après coup que les comptes de sa cible ne sont pas exacts, qu'il y ait un souci de conformité avec la réglementation environnementale ou bien même que l'administration fiscale conteste de vieilles déclarations. Dans tous ces cas, l'assurance des risques transactionnels peut les couvrir.

Bien que cette assurance soit déjà bien implémentée dans certains pays comme les pays scandinaves, la Grande-Bretagne ou encore les États-Unis, elle reste encore peu présente en France. Cependant, une augmentation de 50% du nombre de contrats a été constatée entre 2020 et 2021. Cette tendance à la hausse est envisagée pour les prochains mois.

## L'eurocroissance contre attaque

Un regain d'intérêt semble s'amorcer pour les fonds eurocroissance avec un encours qui s'est établi à [4,6 milliards d'euros](#) au 31 décembre 2021, soit une croissance de 37% sur un an. Côté performance, le fonds eurocroissance a réalisé une [belle année 2021](#) en proposant une meilleure performance que le fonds euros notamment grâce à la performance du marché actions sur cette année.

L'essor de l'eurocroissance sera certainement conditionné par sa capacité à surmonter les difficultés, tels que l'attachement des consommateurs à la garantie en capital à tout moment, ou encore l'environnement de taux bas...

## LES EVENEMENTS DU MOIS

- **14/04 – 8h30** : Morning (visio) – Assurance emprunteur : Quelles évolutions des produits dans un contexte réglementaire nouveau ?
- Retrouvez l'ensemble de nos événements à venir dans le document joint à l'Actu'air.